

Index d'égalité professionnelle hommes-femmes

Période de référence : année 2025

	Indicateur calculable (1=oui, 0=non)	Nombre de points maximum de l'indicateur	Résultat final obtenu	Nombre de points maximum de l'indicateur calculable	Nombre de points obtenus
1- Ecart de rémunération (en %)	1	40	0,3	40	39
2- Ecart de taux d'augmentations individuelles (en % ou en nombre équivalent de salariés)	1	35	0,1	35	35
3- Pourcentage de salariés ayant bénéficié d'une augmentation dans l'année suivant leur retour de congé maternité	1	15	0	15	0
4- Nombre de salariés du sexe sous-représenté parmi les 10 plus hautes rémunérations	1	10	1	10	0
Total des indicateurs calculables				100	74
INDEX (sur 100 points)				100	74

Objectifs de progression et des mesures de correction :

***Ecart de rémunération :** Continuer à privilégier la promotion interne et continuer les efforts en terme de rémunération.

***Retour de congé maternité :** Entretien professionnel organisé au retour du congé maternité pour concilier vie familiale et vie professionnelle. Augmentation du salaire des femmes dans l'année suivant leur retour de congé maternité.

***Dix plus hautes rémunérations :** Détecter les potentiels lors des entretiens annuels/professionnels : évolution de catégorie socio-professionnelle en faveur des femmes.

La Direction réitère son attachement au respect de l'égalité professionnelle entre les femmes et les hommes dans tous les domaines et souhaite poursuivre cette démarche.